

Rapport P-20 A de la commission des travaux chargée d'examiner la pétition No 20 de l'Association des parents d'élèves des écoles de Cayla et des Jardins du Rhône, intitulée: «L'école des Ouches demain!»

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 23 mai 2000)

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 20 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- il est indispensable que l'Association des parents d'élèves des écoles de Cayla et des Jardins du Rhône soit invitée par le Conseil administratif à participer à la réflexion portant sur la réalisation du groupe scolaire des Ouches;
- une accélération doit être donnée au projet de construction de l'école des Ouches, les dates fixées dans le plan financier quadriennal paraissant à la commission des travaux trop éloignées dans le temps en regard des besoins recensés dans le quartier.